

CHARTRE SANITAIRE

Pour la santé de tous, une charte sanitaire est mise en place pour la réalisation de RDV et de visites physiques au domicile d'un client. En cas de non-respect de cette charte, le consultant megAgence peut refuser la réalisation de ces RDV et visites ou les stopper à tout moment.

✓ LORS DES RDV AVEC ET CHEZ LES VENDEURS



Se laver les mains avec du savon et/ou gel hydro alcoolique avant et après le RDV



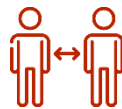
Porter un masque



Des gants, visières ou autre système de protection pourront être utilisés si nécessaire dans le respect des règles sanitaires



Se saluer sans se serrer la main ni embrassades



Respecter une distance minimale de sécurité de 1 m pendant la visite et l'entretien



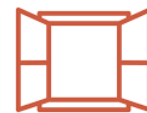
Éviter le transfert de documents de main à main : privilégier l'envoi par e-mail, utiliser le mandat électronique en mode « signature à distance » si cela est possible



Disposer de son propre stylo pour signer les documents



Veiller à la présence des seuls propriétaires lors du RDV



Le vendeur est prié, autant que possible, d'avoir ouvert les portes intérieures, placards et rangements afin de limiter tout contact



La visite des lieux est faite par le seul consultant qui posera ses questions au terme de celle-ci.



Les clés devront être remises et entreposées dans un sac plastique de sorte à éviter de passer de main en main.



Veiller à respecter un délai de latence de 48 heures permettant de supprimer le risque de contamination sur la surface

✓ LORS DES RDV ET VISITES AVEC LES ACQUÉREURS



Se laver les mains avec du savon et/ou gel hydroalcoolique avant et après le RDV



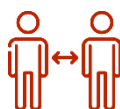
Porter un masque



Des gants, visières ou autre système de protection pourront être utilisés si nécessaire dans le respect des règles sanitaires



Se saluer sans se serrer la main ni embrassades



Respecter une distance minimale de sécurité de 1 m



Disposer de son propre stylo pour signer le bon de visite



Les visiteurs s'engagent à ne rien toucher, (poignées, portes, ouvrants) et de demander au consultant ou au propriétaire les ouvertures souhaitées



Dans la mesure du possible, réserver les échanges et questions une fois la visite terminée et à l'extérieur du logement.



Limiter le nombre de visiteurs aux seuls décideurs



Les déplacements entre les visites se font avec les véhicules personnels de chacun

En cas de symptômes, il est de la responsabilité de chacun d'informer le consultant megAgence. Les RDV et visites seront alors annulés ou reportés à une date ultérieure conformément aux recommandations sanitaires.

Numéro vert d'informations sur le coronavirus : 0 800 130 000 (appel gratuit)

ma préférence, c'est megAgence !